

Groupe 1	20 points à l'ancienneté	
	350	429 430 570
	2% variable maximum	
29 ans		

Groupe 2	25 points à l'ancienneté	
	400	499 500 750
	4 % variable maximum	
28 ans		

Groupe 3	30 points à l'ancienneté	
	540	659 660 870
	6 % variable maximum	
29 ans		

Groupe 4	40 points à l'ancienneté	
	620	779 780 1100
	8 % variable maximum	
32 ans		

Groupe 5	pas de progression à l'ancienneté	
	820	1400
	12% variable maximum	

Hors Groupe	
	Emplois dirigeants - rémunérations personnalisées

Evolution groupe 1 à 4	
	2 ans
	3 ans

Les rémunérations sont exprimées en points d'indice de la fonction publique. Elles seront actualisées en fonction de l'indexation de la valeur du point.